



Procès-verbal de la réunion du jeudi 4 Mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 4 mai, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle communale d'Elbeuf en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 17 avril 2023.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 59 Pouvoirs : 7 Votants : 66.

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Buquet K. Dieutre S. Petit S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Decoudre J. Dury P. Morda C. Odin M. Aché S. Henry J.P. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Legendre F. Lemercier P. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Devaux L. Biville F. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Ancelin C. But D. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Hermand T. Goulay S.

Absent excusé : M. Beuvin et C. Leroux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- R. Décarnelle, excusé, pouvoir à F. Bourguignon
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F. Devillerval
- P. Dupuis excusée, pouvoir à C. Lesueur
- F. Asselin excusée, pouvoir à J. Decoudre
- C. Cumont excusée, pouvoir à P. Legay
- J.M. Gaillon excusé, pouvoir à E. Picard
- J.Y. Duflos excusé, pouvoir à C. Lefebvre

Secrétaire de séance : Corinne Morda.

M. Picard, président, remercie M. Fleury, maire d'Elbeuf en Bray, pour son accueil dans la salle communale.

M. Picard demande aux élus d'observer une minute de silence, en hommage à M. Jean-Lou Pain, qui est décédé dernièrement. Il a été Maire de Gournay en Bray, pendant de nombreuses années et a également siégé à la CC4R, en tant que délégué communautaire.

M. Picard indique que sur l'ordre du jour fourni aux élus, figure le point n°7 : mise en place de la TEOM au 1^{er} janvier 2024. La commission des déchets qui s'est réunie mardi soir, a demandé que des informations supplémentaires sont fournies à l'ensemble des délégués, pour mieux appréhender les enjeux de ce changement. M. Picard propose donc aux élus, d'enlever cette délibération de l'ordre du jour. Les élus sont d'accord à l'unanimité.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Admission en non-valeur de redevance incitative.

A la demande de la trésorerie, une délibération doit être prise pour enregistrer des admissions en non-valeur de facture de redevance incitative pour un montant de 17 597,42€ sur le budget annexe du SIEOM. Ces impayés concernent les années 2016 à 2021, aux motifs suivants :

- Surendettement,
- Somme inférieure au seuil de poursuites

- Décès et demande de renseignement négative
- Insuffisance de l'actif.

Cette dépense a été prévue au budget primitif 2023 du SIEOM.
Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération sur les amortissements du SIEOM

Une délibération doit être prise pour ajouter une imputation comptable, au dernier tableau d'amortissement rédigé l'an dernier, pour le budget du SIEOM. Il s'agit du compte 2158 (matériel d'entretien), amortissable sur 5 ans.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Modification des horaires de déchetterie de Gournay et de Serqueux.

M. Picard laisse la parole à M. Nottias, qui présente la délibération qui doit être prise pour modifier les horaires des déchetteries de Gournay et de Serqueux, afin de suivre les statistiques de fréquentation et l'organisation du service.

- o Eté : Gournay : ouverture le mercredi matin et le vendredi matin en plus, ouverture le jeudi après-midi au lieu du matin, fermeture à 17h45 au lieu de 18h15.
- o Eté : Serqueux : ouverture à 13h30 au lieu de 14h et fermeture à 17h45 au lieu de 18h15 + ouverture 30 min plus tôt le mercredi matin et samedi matin.
- o Hiver : Gournay : ouverture le jeudi après-midi au lieu du matin, ouverture le vendredi matin, ouverture 30 minutes plus tôt le samedi matin.

ÉTÉ	Gournay	Serqueux
Lundi	13h30/18h15 Proposition : 13h30/17h45	14h/18h15 Proposition : 13h30/17h45
Mardi	13h30/18h15 Proposition : 13h30/17h45	FERMÉE
Mercredi	13h30/18h15 Proposition : 9h30/11h45 - 13h30/17h45	10h/11h45 – 14h/18h15 Proposition : 9h30/11h45 – 13h30/17h45
Jeudi	8h/11h45 Proposition : 13h30/17h45	10h/11h45 – 14h/18h15 Proposition : 10h/11h45 – 13h30/17h45
Vendredi	13h30/18h15 Proposition : 9h30/11h45 - 13h30/17h45	10h/11h45 – 14h/18h15 Proposition : 10h/11h45 – 13h30/17h45
Samedi	8h30/11h45 - 13h30/18h15 Proposition : 8h30/11h45 - 13h30/17h45	10h/11h45 – 14h/18h15 Proposition : 9h30/11h45 – 13h30/17h45

HIVER	Gournay
Lundi	13h30/16h45 Proposition : 13h30/16h45
Mardi	13h30/16h45 Proposition : 13h30/16h45
Mercredi	13h30/16h45 Proposition : 13h30/16h45
Jeudi	8h30/11h45 Proposition : 13h30/16h45
Vendredi	13h30/16h45 Proposition : 10H/11h45 - 13h30/16h45
Samedi	10h/11h45 - 13h30/16H45 Proposition : 9H30/11h45 - 13h30/16h45

M. Nottias précise que ces nouveaux horaires seront mis en place à partir du 1er juin 2023.

Le conseil délibère à l'unanimité pour acter ces modifications d'horaires.

Autorisation de signature de l'avenant avec COREPILE.

Jusqu'à présent, la CC4R avait un contrat avec COREPILE qui reprenait gratuitement les piles usagées des 3 déchetteries. Le prestataire propose désormais la reprise des piles, avec une participation payante dont pourrait bénéficier la CC4R. La participation s'élèverait à 60€/an/déchetterie. Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer cet avenant.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Signature du contrat de reprise des huiles végétales.

Actuellement les huiles végétales sont collectées par la société Chimirec, cela a coûté en 2022, 850€ à la CC4R, pour le transport et le traitement.

La société QUATRA propose la reprise des huiles végétales gratuitement, avec une participation de rachat de ces huiles, dont pourrait bénéficier la CC4R.

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer ce nouveau contrat.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de signature d'une convention avec la DRFiP pour la mise en place du nouveau réseau de proximité de la DRFiP.

Dans le cadre de l'évolution de réseau de la DGFIP sur le périmètre du territoire communautaire au 1er septembre 2023, la DRFiP de Normandie et de Seine Maritime nous sollicite afin d'aider au déploiement du réseau de proximité suite au regroupement des trésoreries.

Le nouveau réseau de proximité des finances publiques consiste à :

- Implanter au sein des EPCI des conseillers aux décideurs locaux (CDL), cadres de la DGFIP, entièrement dédiés à la mission de conseil aux élus des collectivités locales. À cet effet, les conseillers seront totalement déchargés des tâches de gestion, lesquelles seront regroupées et réalisées au sein de services de gestion comptable (SGC).

- Renforcer le nombre de points de contact, notamment dans des communes où la DGFIP n'était pas, voire plus présente, et où les usagers pourront effectuer leurs principales démarches administratives, se renseigner et rencontrer un agent des finances publiques qui pourra répondre à leurs questions et traiter leurs demandes ;
- Regrouper les tâches de gestion non visibles par le public pour gagner en efficacité et en rapidité de traitement.

Pour la Communauté de Communes des Quatre Rivières et les communes membres, les travaux de gestion, actuellement assurés par les trésoreries de Forges-les-Eaux et de Gournay-en-Bray, seront exécutés au sein du Service de Gestion Comptable (SGC) de Neufchâtel-en-Bray et son antenne de Gournay-en-Bray. Le SGC regroupera les trésoreries de Aumale, Bellencombre, Blangy-sur-Bresle, Forges-les-Eaux, Gournay-en-Bray et Neufchâtel-en-Bray.

Le développement des services offerts aux usagers est :

- ***Une participation active à l'Espace France Services (EFS) de Gournay-en-Bray :***

Cet accueil, organisé dans les locaux de la France Services, a pour objectif de garantir à l'utilisateur une écoute attentive de ses besoins et préoccupations fiscales afin de lui donner le plus tôt possible des réponses et une orientation adaptée.

A l'EFS de Gournay, la réception est assurée par des animateurs qui ont suivi une formation départementale et locale dispensée par les agents de la DGFIP.

Face à une question complexe, l'animateur aide l'utilisateur à la prise de rendez-vous auprès du SIP de référence.

- ***Un accueil de proximité à Forges les eaux :***

Dans cet accueil de proximité, l'agent de la DGFIP assurera l'ensemble des services qui correspondent aux principales situations pour lesquelles les usagers entrent en contact avec les services des finances publiques et notamment : obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des créances locales, gérer son prélèvement à la source, payer des impôts, des produits locaux et hospitaliers et des amendes, déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année.

De manière générale, toutes les problématiques fiscales seront traitées dans des conditions identiques à celles gérées actuellement par les services propres de la DGFIP (SIP, trésoreries mixtes).

Pour ce faire, les agents des Finances publiques assureront sur rendez-vous, une journée par semaine, une réception physique des usagers (ou, le cas échéant, par téléphone ou en visio-conférence).

L'accueil de proximité sera installé sur la commune de Forges-les-Eaux, dans les locaux de la mairie où un bureau sera mis à la disposition de la DRFiP. L'agent des finances publiques sera équipé de son propre matériel informatique.

La périodicité des permanences sera adaptée au volume de la réception attendue (campagne déclarative et campagne des avis).

L'ensemble de ces modalités seront vues entre les signataires de la présente convention et le maire de la commune de Forges-les-Eaux.

Aucune contrepartie financière n'est prévue dans le cadre de cette convention.

M. Picard indique que c'est le descriptif de la nouvelle organisation des services publics sur le territoire.

Mme Lesueur indique que c'est l'actuel trésorier de Blangy sur Bresle qui sera le conseiller sur le territoire.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité.

Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'UFCV
--

M. Picard laisse la parole à Mme Bréquigny qui indique qu'une délibération doit être prise afin de formaliser l'engagement pris avec l'U.F.C.V en 2022, pour l'espace de vie sociale de Gaillefontaine, la

CC4R doit verser pour l'année 2023 la somme de 31 053€, afin de participer au financement de la mission d'animation sur le territoire. Celle-ci sera versée sur présentation d'un relevé de frais.
Il convient de délibérer pour autoriser le président à signer la convention formalisant les engagements pris dans la réponse à l'appel à projet de décembre dernier.
Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de signature d'une convention avec la Région pour l'accès aux droits culturels en territoires Normands.

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer une convention avec la Région Normandie pour mettre en place sur le territoire de la CC4R le dispositif « droits culturels », afin de proposer des animations culturelles. Les projets seraient financés par la Région, le Département, et éventuellement la D.R.A.C.

Pour la CC4R, une résidence artistique s'est déjà positionnée sur ce projet. Il s'agit de la résidence « le Rebours » située à Haussez. Elle proposera des spectacles à destination des habitants du territoire, et a prévu de travailler avec les scolaires des écoles de Dampierre, Gournay, Haussez, Gaillefontaine et Forges. L'aide de la Région est fixée à 15 000€/an, l'aide financière demandée à la CC4R est de 5000€. La convention est établie pour 3 ans et peut être renouvelée en fonction des projets proposées.

Le projet culturel de la résidence « le rebours » devra être déposé de manière dématérialisée à la Région, par la résidence d'auteur, avant le 30 août prochain.

Pour la CC4R, il est demandé :

- D'autoriser le président à signer cette convention
- De nommer un référent pour suivre ce dossier.

Mme Goulay indique qu'il s'agit d'un dispositif innovant à destination des territoires ruraux.

M. Picard indique que le territoire est à l'origine de ce projet, qui a été remarqué par M. Lucas qui est venu à Gournay faire une représentation. Il s'est inspiré de cette référence pour faire des propositions à la Région qui pourra déployer ce dispositif sur l'ensemble de la Région Normandie.

Mme Lesueur ajoute que ces artistes se sont vraiment intégrés dans la vie communale et utilise les services des commerces et producteurs locaux. Cette année, la mairie de Forges les Eaux va faire appel aux résidences d'artistes sur le secteur pour présenter des prestations sur la commune de Forges les Eaux.

M. Picard demande qui veut être référent pour monter ce dossier auprès de la Région.

M. Delwarde propose de suivre ce dossier.

Suite à cette réunion, il s'est avéré que M. Delwarde a laissé la place à Mme Dieutre, qui est volontaire pour être nommée référente de ce dossier.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de signature du marché pour la réhabilitation du chauffage des logements de la gendarmerie

M. Picard laisse la parole à M. Delwarde qui indique qu'une consultation a été lancée en octobre dernier sur le site de l'ADM 76 pour remplacer les chaudières gaz des 14 logements de la gendarmerie de Gournay en Bray, par des chaudières gaz à condensation. Aucune offre n'a été déposée sur le site. L'appel d'offre a été déclaré infructueux.

Des demandes de devis ont été faites en février dernier, auprès de différents fournisseurs. Deux entreprises ont répondu :

- La société Point Anquetil à Mont St Aignan pour un montant de 92 113,10€ H.T,
- Et l'entreprise Xavier Carolus à Cuy St Fiacre pour un montant de 78 855,84€ H.T. Cette société effectue l'entretien et le dépannage actuellement.

Les membres de la commission ont décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise Carolus. Les travaux pourront débuter en juin, pour une période de 4 mois environ.

M. Dion demande pourquoi il n'y a pas eu de réponse à la 1^{ère} demande (marché).

M. Picard pense que le fait de se rendre sur une plate-forme dématérialisée pour télécharger le dossier et y répondre est une démarche qui peut s'avérer compliquée pour les artisans.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour autoriser le président à signer le devis.

Attribution d'une subvention pour La Fabrique de Sigy – Résidence d'artistes

Un dossier de demande de subvention a été déposé à la CC4R pour un montant de 15 000 € par la fabrique de Sigy. Cette résidence d'auteur est un espace de travail de 215 m² qui permettra d'accueillir des artistes dans un lieu dédié et adapté à l'expression artistique et culturelle. Le budget des travaux et de l'achat de matériel s'élève à environ 300 000€. La demande de subvention à la CC4R, permettrait de financer l'achat de matériel son et lumières. Différentes animations sont prévues sur 2023, 2024 :

- Diverses pièces de théâtre,
- Un atelier hebdomadaire sur les récits du monde agricole brayon
- Ciné-club mensuel avec projection de film, rencontre et débat,
- Week-end de stage chansons autour de grand classique du répertoire français (Brassens, Brel, Piaf...)
- Différentes représentations publiques seront organisées sur le secteur communautaire.

Mme Morda demande si les scolaires sont concernés par ces interventions.

M. Picard répond que ce genre d'intervention est déjà prévue dans leur agenda. Cette résidence d'auteur entrera dans le processus de la Région évoqué ci-dessus.

Mme Bréquigny demande où se dérouleront les pièces de théâtre.

Mme Goulay répond qu'ils sont à la recherche de salle communale pour l'organisation de pièces de théâtre en itinérance.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité pour cette attribution de subvention.

Informations et questions diverses

M. Picard rappelle aux élus que le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 8 juin à 18h30 à la salle des fêtes de Mauquenchy.

M. Grisel revient sur l'entretien des chemins de randonnée et souhaite que cela soit mieux fait que l'an dernier.

M. Canu répond qu'il va rencontrer l'entreprise prochainement et rappelle que celle-ci entretient uniquement les chemins répertoriés dans les boucles de randonnée.

M. Dion revient sur le déploiement de la fibre optique et des soucis liés à l'accès internet sur sa commune.

Mme Goulay répond que les difficultés de l'accès sont dues au matériel (arrachage de câble) et non à l'installation de la fibre optique.

M. Picard rappelle qu'il appartient aux opérateurs de commercialiser la fibre et de l'apporter au domicile des demandeurs qui ont jusqu'en 2030 pour se raccorder à ce réseau.

Mme Dieutre demande ce qui a été décidé pour la distribution du magazine de la Com-Com.

M. Picard répond que la plupart des communes (une quarantaine ont répondu favorablement pour distribuer le magazine). La CC4R va étudier l'organisation de la prochaine distribution.

Mme Dieutre demande si l'application Intramuros sera présentée prochainement.

M. Picard répond qu'il y aura la présentation de l'application Intramuros au prochain conseil de juin. Il ajoute que le SDE 76 viendra faire une présentation au conseil de juillet ou de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Signature des délégués : conseil communautaire du 4 mai 2023.

The image displays a collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in a grid-like pattern. The signatures vary in style, with some being highly stylized and others more legible. Some of the clearly legible names include:

- Jalbo
- Deschamps
- Dion
- Gubau
- L. BUGEAS
- Sarjuntia
- Antoine
- Roux
- Le...
- ...

There are also several scribbled-out or illegible signatures throughout the document.